

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 24 – REPRÉSENTÉS : 4

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. MORMANN Cédric, PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François

OBJET : *Convention de mise à disposition d'un terrain de football et de vestiaires situés -Site du Bois Niel – Saint-Omer-de-Blain – 44130 BLAIN.*

N° 2020 / 01 / 13

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, la Commune réalise des équipements sportifs et assure la maintenance de ceux existants afin de répondre aux besoins recensés, et les met à disposition des associations sportives pour leur permettre de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement. L'autorisation présente a pour objet de définir les modalités d'utilisation par l'association de RUGBY, des vestiaires et du terrain de football situés : Site du Bois Niel – Saint-Omer-de-Blain – 44130 BLAIN., ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de convention et la note de synthèse adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Blain et l'association MDR V ST OMER

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 janvier 2020,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20200123-CM-2020-01-13-
DE
Date de télétransmission : 27/01/2020
Date de réception préfecture : 27/01/2020